

Du samedi 12 au dimanche 20 décembre 2020 de 10h à 19h
samedis de 10h à 20h

Occupation du domaine public – Avenue Henri Barbusse

VOS COORDONNEES

N° R.M ou SIRET :

Titre / Qualification : Artisan.e Maître artisan.e Compagnon.ne MOF
 Micro-entrepreneur.se dont l'activité principale est artisanale
 Producteur.rice

Raison sociale :

Nom – Prénom :

Adresse :

CP - Ville :

Tél : Portable :

E-mail entreprise :

Site web/facebook/instagram :

Activité (à détailler - Joindre un texte d'une dizaine de lignes vous présentant ainsi que vos créations) :

je souhaite partager mon chalet avec (nom/prénom – raison sociale).
Attention : cette.ces personne.s devront également déposer un dossier de candidature accompagné des pièces demandées. Il sera possible d'encaisser un acompte de l'un et le solde de l'autre auquel cas un seul aura la responsabilité du paiement.

PRODUITS PRESENTS SUR NOEL AUX GRATTE-CIEL 2020

Produits présentés à l'exposition-vente (à détailler, plus joindre 4 photos minimum et/ou plaquette) :

.....
.....
.....

Gamme de prix : merci d'indiquer ci-dessous vos 5 produits les plus vendus avec leurs prix :

.....
.....
.....

Prix des produits proposés : de € à €

ANIMATIONS que vous pourriez proposer dans votre chalet ou sur l'espace animation. Les visiteurs sont très demandeurs, ils aiment voir créer et travailler les artisans :

.....
.....
.....

Décoration de Noël ou idée de décoration que vous prévoyez d'installer. Une décoration travaillée et adéquate doit **impérativement être prévue**. (Si possible merci de nous faire part de photos)

A joindre : une attestation de responsabilité civile professionnelle.

REGLEMENT ET PROCEDURE

Votre candidature sera analysée lors d'un jury d'admission réunissant la Ville de Villeurbanne et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône. *Au regard de critères figurant ci-dessous, votre candidature pourra être acceptée ou refusée.* Les candidats ne peuvent se prévaloir d'aucun droit à exposer, tant qu'ils n'ont pas reçu leur acceptation et réglé leur participation.

Attention : la place d'un exposant de l'année précédente n'est pas acquise pour l'édition suivante.

Les candidatures seront examinées au regard des critères d'attribution suivants :

Critère - pondération	Explications
50 % Adéquation de l'offre à l'événement « Noël aux Gratte-Ciel »	Cohérence des produits et des activités proposés par rapport à l'événement, à sa clientèle...dans un objectif de valorisation de la diversification des secteurs d'activité.
20 % Renouvellement périodique	Permettre le renouvellement de l'offre des produits.
15 % Valorisation des productions régionales	Circuits courts (transports minimisés...), origines des matières premières.
15 % Contribution à l'ambiance de l'événement	Décoration adéquate et travaillée du chalet, animations éventuelles proposées...

Seuls les produits issus de votre activité artisanale/producteurs seront acceptés. Aucune revente ne sera tolérée. **Elle pourrait même conduire à l'exclusion de votre stand et au non remboursement de ce dernier.**

Si le jury émet un avis positif pour votre candidature, une convention vous sera envoyée. Attention : en raison du contexte lié à l'épidémie de Coronavirus, **aucun acompte ne vous sera demandé**. La totalité de la somme (750€) sera à régler par chèque (à l'ordre du Trésor Public) lors de la remise des clefs du chalet. Un chèque de caution de 750€ vous sera également demandé lors de la remise des clefs. Celui-ci vous sera rendu début janvier 2021 si aucun manquement aux obligations figurant dans la convention n'est constaté.

Obligation de suivre la formation CMA du 6 octobre matin pour tous les nouveaux exposants ou ceux ne l'ayant pas préalablement suivis.

Fait à

Le

Signature de l'exposant, précédée de la mention
«Lu et Approuvé, Bon pour accord »

Cachet de l'entreprise

Renseignements au : 04-72-65-80-94

Attention, seuls les dossiers complets seront traités.

Tarif de **750€ TTC**. Pour information, ce dernier coûte à la Ville environ 2 000€ tout compris.

Ce tarif comprend :

- Location du chalet de 3m x 2m du 12 au 20 décembre
- L'électricité
- Le chauffage
- Le gardiennage la nuit
- Taxe d'occupation

RETOUR DOSSIER AVANT 30/06 PAR MAIL OU COURRIER :

Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion

Céline PROVOST

BP 650 51

69601 Villeurbanne

celine.provost@mairie-villeurbanne.fr